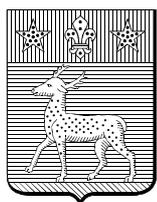


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept janvier à 14h30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 18/01/2018

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., FAY E.P., DROGOUL- SPANU D.
et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M. et OBRADOS A..

Absents : Mr LESBROS JM. Qui a donné procuration à Mr PESCE A. et Mr JACOMET M..

Objet: **FRAT 1250/2018** – CALLADAGE ET MURET EN PERIPHERIE du HAMEAU
d'ARGENTON*dernière tranche* -

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée un projet qui consisterait à des travaux de calladage sur le Hameau commencés depuis plusieurs années ; c'est-à-dire du calladage à l'ancienne en pierre de grés du pays appareillées en opus incertum avec des joints en béton de couleur naturelle et la remise en forme d'un muret en pierre sèche, en périphérie du hameau avec une barrière en mélèze pour la sécurité.

A ce effet, un devis d'un montant de **14 220.00€ HT** est présenté énumérant et chiffrant précisément les travaux cités ci-dessus, est proposé aussi la remise d'un dossier de demande de financement dans le cadre Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour les communes de moins de 1250 habitants à hauteur de **70%** soit **9 954.00€€**.

A l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal de LE FUGERET est favorable à ce projet : les travaux, le devis et la demande de financement qui en découle dans le cadre FRAT 1250/ 2018 ; Monsieur le Maire se voit conférer tous pouvoirs par rapport à ce dossier, pour signer toutes pièces s'y réfèrent et pour solliciter un financement à 70% auprès des services de la Région.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/01/2018 004-210400909-20180127-DE_2018_006-DE



Calladage et Remise en forme d'un muret en périphérie du Hameau d'Argenton -dernière tranche-

FRAT 1250/2018

1. NOTICE EXPLICATIVE :

Le projet consiste à terminer les travaux de calladage sur le Hameau commencés depuis plusieurs années ; c'est-à-dire du calladage à l'ancienne en pierre de grés du pays appareillées en opus incertum avec des joints en béton de couleur naturelle et la remise en forme d'un muret en pierre sèche, en périphérie du hameau avec une barrière en mélèze pour la sécurité.

2. DEVIS ESTIMATIF :

Description	Quantité	Prix à l'unité	Total HT
• Calladage (décaissement+ pose)	80 m ²	140.00€	11 200.00€
• Déblaiement mur existant	forfait		600.00€
• Création du muret triple face	5.5m ²	300.00€	1 650.00€
• Fourniture et pose barrière mélèze	11ml	70.00€	770.00€
TOTAL projet			14 220.00€
TVA (20%) = 2 840.00€ / TOTAL TTC projet = 17 064.00€			

3. FINANCEMENT :

- REGION (FRAT 1250)= 70%= 9 954.00€
- Commune = 30%= 4 266.00€

4. ECHEANCIER :

Septembre 2018

5. DUREE des TRAVAUX :

Un mois

6. RIB :

BANQUE DE France

RC PARIS B 572104891

Relevé d'Identité Bancaire

TITULAIRE : TRESORERIE D'ANNOT

DOMICILIATION : BDF DIGNE LES BAINS

Identification nationale (RIB)

CODE BANQUE

30001

CODE GUICHET

00327

N° DE COMPTE

C041000000

CLE RIB

80

Identification internationale

FR87 3000 1003 27C0 4100 0000 080

IBAN RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/01/2018 004-210400909-20180127-DE_2018_006-DE

Identifiant Swift de la BDF (BIC)

BDFEFRPPCCT



André PESCE
Maire de LE FUGERET

Calladage et Remise en forme d'un muret en périphérie du Hameau d'Argenton -dernière tranche-

FRAT 1250/2018

7. ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DES TRAVAUX :

Je soussigné, PESCE André, Maire de LE FUGERET atteste par la présente que les travaux de « *Calladage et Remise en forme d'un muret en périphérie du Hameau d'Argenton -dernière tranche-* » n'ont pas commencé à ce jour.

Fait à LE FUGERET, le 29/01/2018 pour servir et valoir ce que de droit.



André PESCE
Maire de LE FUGERET

8. LIBRE DISPOSITION DES TERRAINS :

Je soussigné PESCE André, Maire de LE FUGERET, indique expressément par la présente que les travaux consistant au projet de « *Calladage et Remise en forme d'un muret en périphérie du Hameau d'Argenton -dernière tranche-* » vont se dérouler sur le domaine public communal.

Fait à LE FUGERET, le 29/01/2018 pour servir et valoir ce que de droit.



André PESCE
Maire de LE FUGERET

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/01/2018 004-210400909-20180127-DE_2018_006-DE